

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ**

---

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**

---

**Séance du 19 novembre 2020**

**DCM N° 20-11-19-7**

**Objet : Actions de lutte contre les précarités étudiantes.**

**Rapporteur: M. SCIAMANNA**

Dans le contexte sanitaire actuel, particulièrement éprouvant pour les populations les plus fragiles, et pour affirmer son soutien et sa solidarité aux étudiants, la Ville souhaite mettre en place différentes actions s'appuyant sur le travail réalisé par les associations du territoire.

Ainsi, deux actions de lutte contre la précarité alimentaire sont proposées, l'une par le Secours Populaire Français – section de Moselle, l'autre par la Fédération des Etudiants de Lorraine (Fédélor), gestionnaire de l'épicerie solidaire Agoraé située sur le campus du Sauley.

Ces associations vont procéder à la distribution hebdomadaire de colis alimentaires, le Secours Populaire Français, par le biais de son Solidaribus et Fédélor, par de la livraison à domicile.

Parallèlement, l'Association pour le Fondation Etudiante de la Ville (AFEV) va développer du mentorat entre étudiants afin de lutter contre le décrochage universitaire des primo-arrivants.

Pour l'ensemble de ces actions, la Ville apporte son soutien en termes de valorisation, de mise en réseau, logistique ou financier.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**VU** le code général des Collectivités Territoriales, pris notamment dans ses articles L1611-4 et L2541-12,

**CONSIDERANT** l'urgence sanitaire,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**DECIDE :**

- **D'ATTRIBUER** la subvention suivante pour un montant de 6 000 € :

Fédélor.....6 000 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment le courrier, conventions et avenants éventuels avec l'association bénéficiaire.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Service à l'origine de la DCM : Jeunesse, Education Populaire et Vie Etudiante  
Commissions :  
Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. François GROSDIDIER Maire de Metz ,  
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.  
Membres assistant à la séance : 52 Absents : 3 Dont excusés : 3

**Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**